



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 03 septembre 2018

Procès-verbal

Etaients Présents : Didier BONNARD – Maire

Alain PHILIPPE - André MASLANKIEWICZ - Patricia JANTET - Emile PERRAUD – Michel BATTISTELLA - Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.

Christian COCHET - Christine COCHET – René GUIGARD - Christine LECHON - Céline MAFFRE – Frédérique MOISSET - Cécile MICHAUD et conseillers municipaux.

Excusés : Marie DICORATO - Fabrice GROS - Francisco MARTINEZ et Vanessa VEILLON

Absents : Patrick CHARNAY - Jimmy GRONDIN - Jean-Michel SALQUE

Pouvoirs : Marie DICORATO à André MASLANKIEWICZ – Francisco MARTINEZ à Didier BONNARD et Vanessa VEILLON à Céline MAFFRE.

Secrétaire de séance : Christian COCHET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Communication dans le cadre de la délégation générale accordée au Maire :

- Signature d'un accord-cadre de prestation de service (travaux eau Chazey)

Délibérations

- Emprunt pour le financement des travaux du réseau d'eau du village de Chazey ;
- Validation du périmètre ENS du lac de Virieu-Le-Grand/Pugieu ;
- Rapports annuels techniques et financiers 2017 de la SOGEDO sur le service de l'eau et de l'assainissement ;

La séance est ouverte, Monsieur Christian COCHET est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 16 juillet : il est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire :

- demande l'ajout d'une décision modificative au BP de la commune : accepté à l'unanimité ;
- donne des nouvelles de Mr GROS, victime d'un accident de vélo ;
- rend compte des décisions prises en commission de voirie au cours de la séance qui a précédé la tenue du présent conseil municipal.
- Informe, dans le cadre de la délégation générale qui lui a été accordée, qu'il a signé un accord-cadre de prestation de service (travaux eau Chazey) d'un montant de 3 075.00€uros TTC avec la SAS VISI 38 pour des contrôles préalables à réception.

Décision modificative budget principal

Suite au remplacement de 3 poteaux incendie défectueux, Monsieur Bruno Fort, adjoint aux finances, indique que les crédits inscrits au BP sur l'opération 19 DECI sont insuffisants. Il propose d'ajuster les prévisions budgétaires par un virement de crédits de 12 000€uros à prélever sur l'opération 16 – divers travaux de voirie : voté à l'unanimité.

Validation du périmètre du futur ENS « Lacs et zones humides de Virieu-le-Grand/ Chazey-Bons »

Monsieur Alain Philippe, Maire délégué de Pugieu, indique que le Département est compétent pour définir les espaces naturels sensibles (ENS) sur son territoire et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, conformément à l'article L 142-1 du Code de l'urbanisme. Dans l'Ain, cette politique est formalisée dans le cadre du Plan nature approuvé en septembre 2016 (2016-2021).

Situé sur les communes de Virieu-le-Grand et Chazey-Bons, le site « Lacs et zones humides de Virieu-le-Grand et Chazey-Bons » présente de nombreux atouts : paysagers, géologiques et écologiques avec une faune et une flore diversifiées dont des espèces remarquables : Faucon pèlerin, Castor d'Europe, Pic Mar, Cordulie à corps fin, Écuille d'eau, Peucedan des marais, Laïche à fruits velus, Pigamon jaune.

Le périmètre du site ENS comprend ainsi les trois lacs et leurs zones humides. Ce site constitue un attrait naturel et touristique et comprend la base de loisirs et son camping. Au nord-ouest, le périmètre intègre une zone humide boisée au potentiel écologique intéressant. A l'est, le périmètre se poursuit le long d'un chemin de randonnée et traverse des vignes et des prairies sèches tout en offrant un point de vue sur le Grand Colombier.

Monsieur Alain Philippe présente la délibération du 10 juillet 2017 de la Communauté de Communes de Bugey Sud portant sur la demande de labellisation de sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) et d'être gestionnaire du futur ENS « Lacs et zones humides de Virieu-le-Grand et Chazey-Bons ».

Il est souligné la valeur écologique, paysagère et touristique du site ENS dit « Lacs et zones humides de Virieu-le-Grand et Chazey-Bons » et l'intérêt de préserver, gérer, mettre en valeur et ouvrir au public ce site. Il est aussi précisé qu'une partie des eaux du Furans provient de cette zone humide et qu'il y a un intérêt à les préserver de toute pollution en amont.

Au cours des échanges, certains élus émettent des réserves notamment en redoutant des contraintes futures pour les propriétaires des parcelles ou lacs privés intégrés dans ce plan.

Mr Bonnard souligne que c'est le rôle de cette assemblée de faire la part entre l'intérêt commun et les intérêts particuliers. Il insiste sur le fait que la finalité de cette labellisation n'est pas d'imposer de nouvelles réglementations mais de permettre de trouver, en concertation avec les propriétaires et exploitants, les moyens de préserver cet espace naturel.

A l'issue de cette discussion Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre (Bernard Michaud) et 4 abstentions (Cécile Michaud, Patricia Jantet, Christian Cochet et Emile Perraud) :

- APPROUVE la labellisation en tant qu'Espace Naturel Sensible du site « Lacs et zones humides de Virieu-le-Grand et Chazey-Bons », par le Département de l'Ain, selon le périmètre annexé à la présente délibération,
- PREND ACTE que la Communauté de Communes Bugey Sud assure la coordination de la gestion de cet Espace Naturel Sensible,
- DECIDE de participer au comité de site du site qui vise à définir et valider un plan de gestion, de valorisation et d'ouverture du site au public en cohérence avec la préservation et la protection du milieu naturel.

Rachat de prêt et emprunt pour travaux d'investissement

Rapporteur Monsieur Bruno FORT, adjoint aux finances.

Il rappelle que l'emprunt de 200 000.00€ inscrit au BP du service annexe de l'eau potable doit être finalisé.

Il indique encore que dans le contexte actuel, et compte tenu des taux particulièrement attractifs, 3 organismes bancaires ont été consultés, d'une part pour la renégociation des emprunts en cours (caisse d'épargne pour Pugieu et crédit agricole pour Chazey-Bons) et d'autre part pour le financement des travaux de réseau d'eau potable et défense incendie du village de Chazey :

- La Caisse d'Epargne
- Le Crédit Mutuel
- Le Crédit Agricole Centre Est

Les différentes offres ont été étudiées par la commission des finances.

Monsieur FORT précise encore que, malgré les Indemnités pour Rachat Anticipé la renégociation du prêt réalisé pour les travaux de construction du groupe scolaire d'un montant de 800 000.00€ présente un intérêt significatif pour la commune puisque cette opération permettrait une économie de l'ordre de 80 000 €.

Par ailleurs, Monsieur FORT communique la proposition de prêt pour le financement des travaux de réseau d'eau potable et défense incendie du village de Chazey :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir ces 2 propositions et les soumet au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité, **accepte** le rachat du prêt de 800 000.00€ initial au taux de 4.38% à la base ramené à 1.79% et décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 200 000.00€uros pour le financement des travaux d'investissement inscrits au budget annexe de l'eau potable, au taux fixe de 1.54% sur une durée de 20 ans.

Rapports techniques et financiers SOGEDO pour l'exercice 2017 service de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Monsieur Alain PHILIPPE, Maire délégué en charge des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la commune nouvelle de Chazey-Bons, présente les rapports techniques et financiers établis par la SOGEDO, société fermière, rendant compte de la gestion de ces services pour l'année 2017, notamment la conformité de l'eau aux critères de potabilité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces rapports.

Information

- Suite à la démission au 31 août de l'agent administratif contractuel, et dans l'attente de la prise de fonction de l'agent titulaire recruté par voie de mutation, le fonctionnement du secrétariat de mairie est réorganisé. Jusqu'à nouvel ordre, l'accueil du public est supprimé le mercredi et le jeudi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 03 septembre 2018.

A Chazey-Bons, le 04 septembre 2018

Le Maire, Didier BONNARD

3

